

L'organisation du Réseau national des Juniors Associations

Le Réseau national des Juniors Associations

Le(s) Relais départemental(-aux)

Le Comité départemental

L'annuaire de tous les Relais départementaux sur www.juniorassociation.org

L'Accompagnateur-trice local-e

La Junior Association

Les membres permanents du Réseau national

Le RNJA réunit des organisations d'intérêt général, sans but lucratif, à vocation nationale, qui adhèrent à l'objet et au projet associatif et s'engagent dans le développement de Junior Association à travers une convention de partenariat. Actuellement :

- ➡ La Ligue de l'enseignement (membre fondateur)
- ➡ La Confédération des MJC de France
- ➡ La Fédération des Centres sociaux de France
- ➡ L'association nationale Jets d'encre

Le(s) Relais départemental(-aux)

Les fédérations et structures émanant des membres permanents peuvent demander au RNJA un agrément de « Relais départemental Junior Association » - un ou plusieurs selon les départements - pour :

- ➡ organiser l'accueil de chaque groupe de jeunes porteur d'un projet éligible au dispositif et l'aider à entrer dans la démarche d'habilitation en Junior Association ;
- ➡ conseiller les Juniors Associations dans leur développement, fort de ses compétences, de son réseau et de son expérience ;
- ➡ mettre en réseau les Juniors Associations et leurs Accompagnateurs-trices, leur proposer des temps d'échanges et des formations adaptées à leurs besoins ;
- ➡ représenter localement le Réseau national et promouvoir Junior Association auprès des associations, des institutions locales et des collectivités territoriales intéressées.

Le Comité départemental

Il regroupe le ou les Relais présents sur le même territoire, et d'autres acteurs associatifs et institutionnels, pour s'échanger toute information ou ressource utile au développement des Juniors Associations et favoriser une dynamique locale autour de l'engagement des jeunes mineurs : fédérations d'éducation populaire, associations locales, DDCS ou DDCSPP, collectivités territoriales, CAF, MSA, Rectorat...

L'Accompagnateur-trice local-e

Animateur-trice, élu-e d'une association ou d'une collectivité, enseignant-e, proche issu-e du cercle familial, etc. : choisi-e par les jeunes membres de la Junior Association, il ou elle en assure l'accompagnement de proximité, à titre bénévole ou professionnel. Les Relais favorisent l'émergence d'un réseau d'Accompagnateurs locaux auprès de leurs structures, associations, partenaires, etc.

La Junior Association

Tout groupe de jeunes âgés de moins de 18 ans peut demander à être habilité en Junior Association. Il suffit d'être au minimum deux, et de désigner au moins deux représentant-es mineur-es.

Association de fait, chaque Junior Association constitue une section du Réseau national au terme d'une démarche d'habilitation par laquelle il accepte d'en être le répondant.



on se retrouve sur...



Réseau national des Juniors Associations
3 rue Récamier 75007 Paris
Tél. : 01 43 58 98 70 | Fax : 01 43 58 98 74
contact@juniorassociation.org | www.juniorassociation.org

